



Compte rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2020

Etaient présents : Mr Alain ROTH - Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mr Francis USARBARRENA – Mr Rémy NAPPEY – Mr Yves BOITEUX – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY - Mr Frédéric MAURICE –Mr Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR –

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mr Claude BOURIOT qui donne procuration à Mr Michel LAURENT
Mme Marie-Sophie POFILET qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN
Mme Liliane HOUG qui donne procuration à Mme Martine LOHSE
Mr Fabrice FRICHET

Etaient absents : Mmes Christelle CHAVEY, Mélanie BRALLA et Lise BIGUENET, Mr Christopher BOREANIZ

La séance est ouverte à 19 h 37

Mr le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter une question complémentaire à l'ordre du jour :

8 - PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 SYDED – enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité rue du Lieutenant Bourlier Tranche 2

Monsieur Rémy NAPPEY est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2019

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2019

2. Décisions prises par délégation du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2019 – à titre d'information

N° de la décision	Objet	Date
2019-11	Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice – commune de L'Isle-sur-le-Doubs / Société Baumoise de distribution	11/09/2019
2019-12	Autorisation à Monsieur le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne-Franche Comté pour le budget communal 2019 pour un montant de 500 000,00 euros	16/10/2019
2019-13	Remboursement par Groupama – sinistre constaté le 20 mars 2019 - vol école maternelle Aristide Briand – solde pour un montant de 1 789,66 euros TTC	23/10/2019
2019-14	Remboursement par Groupama – bris de glace école primaire Rue Bourlier pour la somme de 566,44 € TTC	27/11/2019
2019-15	Autorisation à Monsieur le Maire de réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté de 700 000,00 euros pour le budget général	02/12/2019
2019-16	Remboursement par Groupama – porte vélos endommagés rue de Lattre de Tassigny pour la somme de 720,00 euros TTC	17/12/2019
2019-17	Remplacement du serveur de la mairie – attribution du marché à l'entreprise Bourgogne Repro pour la somme de 18 093,60 euros TTC.	20/12/2019

Cette question n'appelle pas de délibération

3. SUBVENTIONS 2020 – autorisation à Mr le Maire de déposer les dossiers de subventions au titre de la DETR , validation du plan de financement et autorisation de lancer les consultations s’y afférentes et gérer les marchés inhérents

Les dossiers de subvention au titre de la DETR 2020 doivent être déposés pour le 23 janvier 2020.

Deux dossiers sont concernés cette année

a) Travaux d’aménagement du secteur du Magny

Le bureau d’études JDBE, chargé de la maîtrise d’œuvre de l’aménagement du carrefour du Magny, a fait parvenir l’avant-projet avant travaux qui prévoit un coût prévisionnel de 965109.10 euros HT pour les travaux d’aménagement.

Le plan de financement pourrait être le suivant

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Maîtrise d’œuvre pour les travaux de réseaux et de voirie	37 500,00€	Fonds européens LEADER	
Travaux d’aménagement	965 109,10 €	Région BFC AMI	181.250,00 €
Frais annexes (contrôles techniques, sps)	2 320,00 €	Etat DETR	301.441,23 €
		CD 25 voies cyclables	110 000,00 €
		Amendes de police	25 000,00 €
		Fonds propres	387 112,87 €
Total	1 004 804,10 €	Total	1 004 804,10€

b) Programme de voirie 2020

Suite à une dégradation de la voirie, des travaux de réfection doivent être engagés sur les voies communales ci-dessous :

- Chemin rural des poêles
- Voie communale n° 49 de Blussans à Rang
- Voie communale n° 54 de l’Isle à Blussans
- Voie d’accès au Pôle sportif Paul Elie Dubois
- Voie communale n° 14 dite du Voulot – partie haute
- Voie communale n° 17 dite des Marechets
- Voie communale n° 13 impasse des Murots
- Impasse du Gélot

Pour un montant de 250 625,00 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux	250 625,00 €	DETR	75 187,50 €
		Fonds propres	175 437,50 €
Total	250 625,00 €	Total	250 625,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions listées ci-dessus
- valide les plans de financement
- autorise Mr le Maire à lancer les consultations pour les dossiers présentés ci-dessus
- autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant.

4. Travaux – autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec la mairie d'Appenans pour la réfection de la voie communale du Gélot.

Cette question est retirée de l'ordre du jour, la convention financière n'ayant plus lieu d'être

5. Travaux – fibre optique autorisation à Mr le Maire de signer une convention de mise à disposition d'un droit irrévocable d'usage avec Doubs la Fibre

Aujourd'hui, l'ensemble des sites communaux est desservi en connexion internet par l'ADSL. Ce système a atteint ses limites : débits parfois insuffisants d'où des lenteurs constatées, fiabilité des connexions réduite, évolution vers des applications élaborées impossible, dispositifs WIFI peu fiables ...

Dans le Doubs, le syndicat mixte Doubs La Fibre (DLF), auquel nous adhérons via la CC2VV, a mis en place les infrastructures de la fibre optique. Aujourd'hui, les opérateurs institutionnels (SFR, ORANGE, BOUYGUES) ne sont pas raccordés à cette infrastructure et ne peuvent donc pas proposer la fibre.

Le syndicat DLF a identifié et agréé des opérateurs aptes à fournir un accès à la fibre, pour les particuliers et les entreprises/collectivités.

Pour la commune de L'Isle-sur-le-Doubs, l'avantage du passage à la fibre optique est indéniable (amélioration de la fiabilité et de la rapidité des connexions, ouverture aux réseaux WIFI publics, perspective d'évolution vers d'autres dispositifs, etc...)

De plus, le serveur communal montre de graves signes de faiblesse depuis plusieurs mois (sauvegardes réalisées manuellement, ou connexions impossibles ou lentes, par exemple), et s'il venait à lâcher, nous serions dans une situation très difficile, car il héberge toutes les applications essentielles

utilisées par le personnel. Son remplacement est d'ores et déjà prévu, l'offre de l'entreprise Bourgogne Repro a été retenue.

Conjuguer le remplacement du serveur et le passage à la fibre permet de fiabiliser complètement le dispositif.

Le syndicat mixte DLF a donc été consulté pour la mise à disposition de fibre noire. Là encore, deux solutions sont envisageables :

- La location annuelle des 9 kms de fibre (FON), avec engagements
- L'ouverture d'un droit irrévocable d'usage (IRU), avec engagements également

Quel que soit le choix opéré (FON ou IRU), il convient d'ajouter :

- Un coût annuel pour garantir le rétablissement de la fibre en cas de panne (GTR)
- Un coût d'installation initiale par site, chiffré dans un premier temps à 1500 € ht/site, puis négocié à 1000 € ht/site, considérant que notre installation sera expérimentale aussi pour Doubs La Fibre et que les risques liés à l'expérimentation doivent être partagés.

La connexion proposée (DLF et prestataire) permettra d'assurer des débits de 800 Mo/s et 100 Mo/s, au lieu de 100/100 actuellement.

Une première estimation financière a été établie par Doubs la Fibre mais qui doit être réajustée suite à l'ajout de deux points de livraison pour la vidéosurveillance.

► Distance optique inter-sites : 8961 mètres

Métrique :	8 961m
Linéaire :	Mono Fibre

Type IRU :	L2
Type Loc :	L2

FON	1an	3ans	5ans	10ans	IRU 10ans	IRU 15ans	IRU 20ans
Cout	11 201,25 €	8 961,00 €	7 168,80 €	5 824,65 €	48 389,40 €	60 934,80 €	78 856,80 €
GTR 4H	+ 1 792 €				+ 1 792 €		
GTR 8H	+ 896 €				+ 896 €		
GTR 24H	+ 672 €				+ 672 €		

► Tarifs GTR annuels / Tarifs de location annuels / Tarifs IRU pour la durée

Il est proposé de retenir l'IRU avec un engagement de dix ans, durée minimale qui permet tout de même d'appréhender la fiabilité du service, et GTR de 8 heures, compte-tenu que la ligne ADSL existante sera maintenue pour servir de secours, si besoin.

Cette opération permettra de faire des économies conséquentes, le coût devrait être réduit de 2 ou 3 par rapport à la situation actuelle. Le chiffrage définitif et la validation du marché seront proposés à la séance de février.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention-cadre relative à la fourniture de services de communications électroniques avec Doubs la Fibre et autorise Mr le Maire à la signer.

6. BATIMENTS – adhésion au groupement de commande pour l’achat d’énergie proposé par le Syded

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l’énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d’abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s’est élargie au 1er juillet 2007 à l’ensemble des consommateurs de gaz naturel et d’électricité.

Aujourd’hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du code de l’énergie, l’ensemble des consommateurs d’énergie peut choisir un fournisseur sur le marché et s’affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l’opérateur historique.

Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Toutefois, pour leurs besoins propres d’énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle les articles L. 331-1 et L. 441-5 du code de l’énergie.

Dans le cadre de l’ouverture des marchés d’énergies et de suppression progressive des tarifs règlementés, les huit syndicats d’énergies de Bourgogne-Franche-Comté ont mis en place un groupement régional d’achat d’énergies relayé localement par le SYDED.

Ce groupement concerne l’achat d’électricité et de gaz naturel.

L’adhésion à ce groupement permettra de :

- réaliser des économies et obtenir des tarifs compétitifs et maîtrisés pour une durée de 2 ans.
- respecter les obligations légales de mise en concurrence tout en se déchargeant des procédures complexes des marchés publics.
- simplifier les démarches par une procédure d’adhésion très simple et un accompagnement des collectivités par le SYDED dans leurs démarches
- permettre de bénéficier d’électricité et de gaz naturel provenant d’énergies renouvelables grâce aux garanties d’origines.

Les sites concernés sont les suivants :

Pour l’électricité : tous les sites, peu importe la puissance.

Pour le gaz : tous les sites alimentés en gaz naturel et non en gaz propane et butane.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d’Energies, d’Equipement et d’Environnement de la Nièvre.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d’Energies, d’Equipement et d’Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

Le conseil municipal, à l'unanimité,
accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- autorise l'adhésion de la ville en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise Mr le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de l'Isle-sur-le-Doubs et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

7. URBANISME – déclassement du domaine public de la voirie 54 rue du Magny

Suite à une cession immobilière, une superficie de 284.67 m² correspondant à une terrasse et à un parking 54 rue du Magny fait partie du domaine public.

Cette emprise constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, le conseil municipal, à la majorité par 17 voix POUR et une abstention (Mme Christelle VAUCLAIR)
- constate la désaffectation de la parcelle
- prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé communal
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la procédure de déclassement

8. PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 SYDED – enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité rue du Lieutenant Bourlier Tranche 2

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du Magny, il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située rue Bourlier tranche 2 (rue Bourlier partiellement, rue de la gare, rue du Calvaire et quai du canal).

Le comité syndical du Syded, dans sa séance du 13 décembre 2019, a inscrit cette opération au programme d'investissement 2020

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **199 200 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe en annexe.

Après déduction des subventions, la participation communale est estimée à 166 100,00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- 1) D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- 2) De demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- 3) D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- 4) D'autoriser Mr le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

9. Affaires diverses

Bilan CIDFF

12 permanences à l'Isle-sur-le-Doubs pour accompagner les femmes victimes de violence qui ont lieu le 4^{ème} mardi matin à la maison des associations.

22 entretiens ont été dispensés et 6 rendez-vous non honorés

Sujets traités :

46,5 % sur l'union, la rupture du couple, la famille et l'enfant

23,5 % sur le droit et les procédures (surendettement, assurance, droits de succession...

20,4 % sur les violences

7,8 % sur le droit du travail

1,9 % sur des informations techniques et pratiques

1 % sur la santé, la maternité et la vie relationnelle

Public accueilli : 59 % de femmes contre 18.2% d'hommes

31,8 % des personnes reçues habitent l'Isle-sur-le Doubs le reste venant des communes voisines

Le CIDFF propose de renouveler les 12 permanences sur 2020 et sollicite une subvention de 1600,00 euros

Forêt : Suite à la création d'une ASL avec les communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans et le groupement forestier des Lomonts, une consultation va être lancée prochainement pour rénover la piste forestière allant des « tables » en direction du Blussans. Il est rappelé que l'ASL bénéficie d'une subvention de 70% pour mener cette opération.

Prochain conseil municipal :

Vendredi 7 février 2020 à 19 h 30

La séance est levée à 20 h 52